

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 7 juillet 2022

Sécheresse en Isère Mise en alerte renforcée sécheresse des territoires de montagne du département

Le préfet de l'Isère renforce les mesures d'économie d'eau et place tous les bassins versants de montagne de l'Isère ainsi que l'unité de gestion souterraines de la Molasse Miocène Chambaran en niveau 3 d'alerte renforcée sécheresse. Les autres territoires restent au niveau 2 d'alerte sécheresse, avec quelques exceptions pour les bassins interdépartementaux.

L'aggravation de la situation conduit le préfet à renforcer le niveau des restrictions sécheresse. En effet, alors que certains secteurs du Nord et de l'Ouest du département ont bénéficié des pluies localement abondantes des derniers jours, les territoires de montagne du sud du département n'ont pas reçu le même apport. À ce déficit pluvieux s'ajoute un stock de neige historiquement bas pour un mois de juin, ce qui rend la situation de sécheresse des eaux superficielles des territoires de montagne alarmante.

La sécheresse des sols reste globalement très prononcée quels que soient les territoires du département. Les niveaux des cours d'eau et nappes du département restent très bas pour la saison. Les tendances connues pour l'été à venir sont chaudes et sèches.

Suite au dernier comité départemental de l'eau qui s'est déroulé le 24 juin 2022, où la situation a fait l'objet d'échanges avec tous les acteurs, le préfet de l'Isère a décidé :

- de placer en alerte renforcée sécheresse (niveau 3 sur 4) :
- les territoires de montagne : Vercors, Chambaran, Chartreuse/Guiers, Belledonne, Oisans/Bonne et Trièves/Matheysine ;
- l'unité de gestion souterraine Molasse Miocène Chambaran;
- de maintenir en alerte sécheresse (niveau 2 sur 4) :
- les unités de gestion Bourbre, Isle Crémieu et Paladru/Fure ;
- l'unité de gestion superficielle de Sanne/Varèze/4 Vallées ;

- l'unité de gestion souterraine de Sanne/Varèze/4 Vallées ;
- <u>de maintenir en vigilance sécheresse (niveau 1 sur 4) :</u>
- les grands cours d'eau Isère, Drac et Romanche.

Les unités de gestion eaux souterraines de Bièvre-Liers-Valloire et de l'Est Lyonnais restent placées en vigilance.

Les trois communes de l'Est-Lyonnais restent placées en alerte **niveau 2** pour les eaux superficielles.

Les trois communes situées sur le bassin versant de la Galaure et de la Drôme des Collines restent quant à elles placées en **niveau 3** d'alerte renforcée sécheresse pour les eaux superficielles et souterraines.

Pour rappel:

Niveau 1: ne s'accompagne d'aucune mesure de restriction mais chaque citoyen et usager est invité à être vigilant et économe dans sa consommation d'eau.

Niveau 2: impose des restrictions listées dans l'arrêté en annexe. Les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent être limités par décision de la structure compétente en eau potable. Des mesures de restrictions s'imposent pour tous (y compris les particuliers), l'usage économique, l'agriculture, l'industrie et l'artisanat, les gestionnaires de réseau d'eau potable et pour l'usage de neige de culture.

Niveau 3: renforce l'ensemble des restrictions.

Le préfet de l'Isère invite chaque consommateur d'eau à être particulièrement attentif à l'utilisation de cette ressource et au respect des mesures édictées. Des contrôles seront menés le cas échéant.

Pour consulter l'arrêté et les mesures de restrictions qui s'imposent aux particuliers, entreprises, agriculteurs, gestionnaires de réseau d'eau potable et gestionnaires pour l'usage de neige de culture :

- www.isere.gouv.fr.
- https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/